

# Ce n'est pas le salaire qui paie la cotisation sociale, c'est le salarié. Nuance !

Jean-Marie Harribey

1<sup>er</sup> juin 2003

La période que nous vivons est intense par la bataille politique qui se mène autour des retraites et, de manière générale, de la protection sociale. Elle est intense aussi par la bataille des idées que la première induit. L'issue de la bataille politique n'est pas encore connue pour l'instant, mais cette bataille nous donne l'occasion de confronter nos analyses et de les affiner.

Je profite de deux articles récents, celui de Michel Husson, « Vieillesse et élargissement »<sup>1</sup>, et celui de Bernard Friot, « Financement des retraites : l'enjeu des cotisations patronales »<sup>2</sup>, pour apporter à leur suite et à mon tour une contribution<sup>3</sup>, et tenter, sinon de lever certains malentendus, du moins de mieux cerner les éventuels points restant à débattre.

Je redis d'abord mon accord complet avec une très grande partie de l'analyse de B. Friot, notamment :

- le fait que la campagne libérale contre les retraites s'inscrit dans le processus de marchandisation, c'est-à-dire de soumission de toutes les activités humaines au capitalisme financier ;
- le fait qu'en répartition ou en capitalisation « on ne finance jamais sa propre retraite »<sup>4</sup> ;
- le fait que la retraite n'est pas une récupération des cotisations versées auparavant<sup>5</sup> ;
- le fait qu'il faille mettre en parallèle l'évolution démographique<sup>6</sup> et l'évolution de la productivité du travail ainsi que la répartition des gains de celle-ci ; depuis des années et des années, avant même les rapports officiels qui l'ont confirmé à mots couverts, nous répétons que très vraisemblablement l'accroissement la richesse produite compensera dans les prochaines décennies l'augmentation du ratio inactifs/actifs ;
- le fait que la Sécurité sociale offre une illustration exemplaire de la mutualisation de ressources à usage collectif, dont l'exemple pourrait être étendu dans l'avenir à l'investissement qui n'a nul besoin d'accumulation financière individuelle, comme le montre très bien B. Friot.

Dans ce texte, je voudrais discuter du sens de la cotisation sociale et de l'impact de la démographie sur le déplacement du curseur de la répartition d'une part entre masse salariale et profits, d'autre part au sein même de la masse salariale. Les questions de la démographie, des retraites, de la répartition de la valeur ajoutée sont liées par le biais de la confrontation sociale (la lutte des classes) qui éclate au grand jour en ce moment. D'où l'importance de la revendication des 37 ans et demi de cotisations pour tous.

---

<sup>1</sup> . <http://hussonnet.free.fr>.

<sup>2</sup> . <http://perso.wanadoo.fr/epinore/retraites-16mai03.htm>. Ce texte reprend l'argumentation théorisée depuis longtemps par B. Friot, notamment dans *Puissances du salariat, Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La Dispute, 1998.

<sup>3</sup> . Je reformule en les élargissant grâce au texte de B. Friot les remarques que j'avais adressées à M. Husson.

<sup>4</sup> . C'était déjà le titre d'une de mes tribunes dans *Le Monde* du 6 novembre 1998.

<sup>5</sup> . C'est un point fort de l'argumentation de B. Friot avec lequel je suis en parfait accord : voir ma chronique « Sous les retraites, la dette sociale et le don », *Politis*, n° 721, 15 mai 2003, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites19.pdf>.

<sup>6</sup> . Je redis mon accord avec M. Husson qui critique la thèse de P. Bourdelais, *L'âge de la vieillesse*, Paris, O. Jacob, 1993, reprise par J. Nikonoff, « Ni vieillissement ni choc démographique », <http://france.attac.org/site/page.php?idpage=1495&langue=>, ainsi que par B. Friot. Cette thèse nie le vieillissement de la population tout en admettant l'augmentation de la proportion de personnes de plus de 60 ans.

## 1. Le sens de la cotisation sociale

Essayons de lever un malentendu. B. Friot explique que « le financement des pensions [était] assuré jusqu'ici par le salaire ». M. Husson pose la question : « Si la retraite est un salaire, pourquoi en faire une taxe ? » Je comprends le souci exprimé par tous les deux, mais je pense que leurs deux formulations sont inexactes ou, au moins, maladroitement. Pourquoi ?

Parce qu'elles confondent l'origine et la destination. L'origine des revenus, de tous les revenus (salaires, prestations, profits), est la valeur ajoutée. Sur ce plan-là, il n'y a pas de différences entre les salaires versés aux salariés actifs et les retraites. Si l'on dit à juste titre que la retraite est un salaire socialisé (et non différé), ce n'est pas pour indiquer comme le fait B. Friot que c'est « le salaire qui finance la retraite », c'est pour indiquer qu'une partie de la valeur ajoutée est socialisée, en plus de celle qui est versée aux salariés, et cela en vertu d'une convention sociale, produit de la lutte sociale. La nuance est peut-être ténue, mais elle est fondamentale : *ce n'est pas le salaire qui finance la retraite, c'est le salarié*. Mieux encore : *ce n'est pas le salarié par son salaire, c'est le salarié par son travail, lequel a ajouté de la valeur*. La proposition « la protection sociale est un élément du salaire »<sup>7</sup> est à mon sens juste mais elle est radicalement différente de « le salaire finance la retraite », proposition que je considère comme inexacte. La première proposition signifie que la société prend la décision politique d'introduire l'élément protection sociale mutualisée à l'intérieur du salaire, au besoin en lui affectant une part supplémentaire de la valeur ajoutée. La deuxième proposition est illogique car cela voudrait dire que le salaire est la source d'une partie de lui-même.

Il ne faut donc pas se laisser tromper par les apparences qui nous font adopter le vocabulaire dominant « de cotisations sociales prélevées sur la masse salariale ». Quand bien même on pourrait penser que s'il n'y avait pas de cotisations sociales, les employeurs verseraient un (tout petit) peu plus directement aux salariés, cela n'empêcherait pas le fait que c'est la valeur ajoutée qui « finance ».

La confusion entre origine et destination est assez voisine d'une autre confusion assez souvent commise dans le débat sur le financement de la protection sociale : confusion entre origine de la ressource et base de calcul (assiette). Le fait que les cotisations sociales soient assises (calculées) sur (la base de) la masse salariale n'est pas une preuve que c'est la masse salariale (les salaires, pour aller vite) qui finance les retraites. J'insiste : ce qui finance, c'est la valeur ajoutée et, *in fine*, d'une certaine manière, le travail qui est en amont de cette valeur ajoutée. Le fruit du travail « finance » les salaires, les retraites, la protection sociale en général, et tous les profits (dont la part qui va aux investissements). Mais il est faux de dire que les salaires financent la protection sociale.

Allons plus loin. B. Friot écrit : « Le fait que ce soit une cotisation sociale assise sur le travail (et non un impôt ou une épargne qui sont, eux assis sur la richesse) qui finance le dispositif garantit une homogénéité dans la reconnaissance monétaire du travail d'un bout à l'autre du salariat. »<sup>8</sup> Je soutiens l'idée qu'actuellement la cotisation sociale n'est pas assise sur le travail mais sur une partie du *produit* du travail, sur une partie de la *valeur* créée par le travail et donc assise sur une partie de la *richesse monétaire* qu'il a engendrée. Cette idée n'a d'ailleurs rien d'original : elle découle tout simplement des distinctions entre travail et force de travail et entre valeur du produit du travail et valeur de la force de travail. Dès lors, la cotisation sociale ne se distingue pas de l'impôt qui viserait à financer la protection sociale. Pourrait-on dire la même chose de l'épargne financière ? Non, car si l'épargne est bien aussi une partie du revenu, lui-provenant du travail productif, elle ne sert qu'à acheter des droits

<sup>7</sup> . B. Friot, *Puissances du salariat*, op. cit., p. 256.

<sup>8</sup> . B. Friot, *Puissances du salariat*, op. cit., p. 35.

individuels de prélèvement sur le produit futur du travail. Je rejoins ici B. Friot dans sa critique du droit de propriété lucrative.

Ce qui précède me paraît pouvoir être aujourd'hui clarifié et débarrassé de son ambiguïté pour ensuite discuter vraiment de la manière dont il est préférable de prélever. Aussi la question de M. Husson citée ci-dessus est-elle tournée élégamment mais sans qu'elle puisse avoir de réponse logique : jamais personne n'a proposé de faire de la retraite une taxe puisque la retraite est la destination et la taxe un des tuyaux possibles pour canaliser (un bras de) la source, mais on peut légitimement se demander si l'on peut financer la retraite par une forme ou une autre de prélèvement, en l'occurrence une cotisation sociale à l'image actuelle, assise sur la masse salariale, ou bien une cotisation à l'assiette plus large ou une taxe, sous-entendu assise sur autre chose que la masse salariale exclusive.

Je tire de tout cela une première conclusion. Dès qu'on augmente les cotisations par le biais d'une hausse du taux de cotisations dites patronales, c'est autant de moins pour les profits. Cet « autant de moins » se transforme aussitôt en masse salariale supplémentaire. Si l'on adoptait une autre base de calcul (une autre assiette et non pas une autre origine des ressources) et si l'on astreignait tous les revenus (salaires et profits) au même taux de cotisations, on procéderait à ce qui est appelé l'élargissement de l'assiette à toute la valeur ajoutée dans la mesure où globalement les profits sont jusqu'à maintenant moins imposés, moins taxés, que les revenus des travailleurs. On ne récolterait pas davantage de cotisations retraites globales (12% de la valeur ajoutée aujourd'hui, 18% vraisemblablement en 2040) mais *on les ventilerait comptablement différemment*. Avec l'assiette actuelle, on a aujourd'hui des cotisations sociales qui représentent 25% des salaires bruts hors cotisations vieillesse (ou 20% de la masse salariale toutes cotisations incluses) et, pour une masse salariale égalant 60% de la valeur ajoutée, les cotisations sont bien de 12% de la valeur ajoutée. Avec l'autre assiette, on aurait directement des cotisations retraites égales à 12% de la valeur ajoutée et, après calcul on voit que rapportées à la masse salariale, cela ferait toujours 20%. La masse salariale atteindrait le même niveau dans les deux cas, dès lors qu'on aurait fixé le niveau global souhaitable de la part des retraites dans le PIB.

Il n'y a donc à mon avis aucune différence de nature entre les diverses modalités. Il ne faut pas se laisser abuser par les conventions sociales qui piègent le vocabulaire. Ce qu'on prend sur les profits devient immédiatement partie intégrante de la masse salariale, quelle que soit la forme de prélèvement. C'est donc sur ce point également que je diverge de B. Friot, tout en comprenant, je crois, les raisons idéologiques qui peuvent plaider en faveur du maintien de l'assiette actuelle, des raisons de lisibilité notamment, mais qui, à mon sens, sont largement illusoire.

Je crois qu'on a tout à gagner à dire que, puisque le travail est à l'origine de toute la valeur créée, on doit en maîtriser la totalité. De ce fait, je ne vois pas la cohérence de la proposition de B. Friot visant à créer un fonds de compensation « alimenté par une taxe sur les produits financiers » pour effectuer une sorte de péréquation et « parvenir à l'indispensable égalisation de traitement entre les secteurs de main d'œuvre et les secteurs à forte intensité capitalistique », alors qu'il récuse « toute modulation de la cotisation et toute extension de l'assiette à la valeur ajoutée, aux produits financiers ou à quelque autre base que ce soit »<sup>9</sup>.

Par ailleurs, on le sait, B. Friot est opposé à l'allocation universelle. Pourtant, il plaide : « Ce dont les étudiants ont besoin, c'est que leur travail universitaire soit reconnu non par des ressources fiscales de redistribution, mais par le salaire. [...] Son financement serait partiellement assuré par les cotisations sociales, comme l'est le salaire des infirmières par

---

<sup>9</sup> . B. Friot, *Puissances du salariat*, op. cit., p. 283.

exemple, comme l'est aussi celui des salariés en formation continue. »<sup>10</sup> Deux remarques s'imposent. Premièrement, le fait que les étudiants perçoivent un revenu relève d'une discussion d'un nouveau droit éventuel à inscrire au fronton de la République, mais ce droit ne crée pas de lui-même la source de sa satisfaction. Donc, deuxièmement, si la comparaison avec les salariés en formation continue est logique, celle avec les infirmières est intenable. Cela renvoie à une discussion que je n'ai pas la place de tenir ici, mais, en termes brefs, les infirmières *produisent* – certes pas de la valeur pour le capital – mais elles produisent de la valeur d'usage dont le prix monétaire est socialisé et acquitté par les cotisations sociales<sup>11</sup>.

Les principes étant posés, la discussion peut porter sur le choix le plus opportun des modalités de prélèvement. On ne peut exclure que les salariés obtiennent dans l'avenir une réduction de leur temps de travail qui absorberait une partie des gains de productivité auxquels ils ont droit. Dans ce cas, la hausse des salaires est, sauf rapport de forces très favorable, exclue et donc est exclue en même temps toute augmentation des cotisations en l'absence d'une hausse du taux de cotisations. Il n'y a plus, toujours dans ce cas, que deux solutions pour améliorer la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée : une hausse du taux de cotisations dites patronales jusqu'à établir une égalité du *volume* de cotisations avec celui qui serait payé si l'on élargissait l'assiette. J'ai peut-être tort mais je pense que, sur le plan macro-économique, cela revient au même. Seul diffère l'affichage comme on dit aujourd'hui. Dès lors, je ne pense pas qu'on puisse mettre sur le même plan le financement éventuel de la protection sociale par l'impôt et le financement d'une protection individuelle par la rente, comme le fait B. Friot. Là, il y a une vraie différence de nature. Sinon, la délégitimation de l'impôt devrait être étendue au financement de toutes les dépenses sociales (santé) et publiques (éducation). Il n'y a aucune raison pour que B. Friot n'étende pas son raisonnement en disant que l'éducation dont le financement est socialisé devrait relever de la même modalité de prélèvement que la retraite. J'en déduis qu'on peut poser la question d'une éventuelle fiscalisation du financement de la protection sociale en dehors d'une problématique de simple assistance aux pauvres. Sur ce point, la démonstration de B. Friot<sup>12</sup> n'est pas du tout convaincante. La détérioration du taux de remplacement n'a rien à voir avec la fiscalisation. C'est le résultat d'un choix politique d'abaisser le taux de remplacement, quel que soit le système en vigueur (cotisation ou impôt), et d'ailleurs la réforme Raffarin-Fillon va diminuer le taux de remplacement de l'intérieur même du système organisé sur la base de la cotisation. L'aumône qui sera ensuite peut-être faite par le biais de la solidarité nationale ne tient pas à la nature de la solidarité nationale, elle tient à une décision politique d'organiser la pauvreté, quitte à en compenser les effets les plus criants. De ce point de vue, l'argumentation de B. Friot reprend sa place : il s'agit d'une négation des droits des travailleurs, mais qui ne tient pas à l'impôt mais à ce qui se met en place en amont de l'impôt.

M. Husson invoque une autre argumentation. Il a raison d'introduire dans le raisonnement la question des prix relatifs puisque les disparités sectorielles conduiraient les entreprises à répercuter dans leurs prix les conséquences de l'élargissement de l'assiette des cotisations. Mais la modification des prix relatifs se produit aussi quand on modifie le taux de cotisations dites patronales puisque toutes les entreprises n'ont pas la même structure de coûts.

<sup>10</sup> . B. Friot, *Puissances du salariat*, *op. cit.*, p. 288.

<sup>11</sup> . Voir mon article « Le travail productif dans les services non marchands », *La Pensée*, n° 330, avril-mai-juin 2002, p. 33-45, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/travail-productif.pdf>, et le débat que cet article a impulsé : « Débat avec Jacques Bidet au sujet du travail productif dans les services non marchands », <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/debat-bidet.pdf>.

<sup>12</sup> . B. Friot, « Financement des retraites : l'enjeu des cotisations patronales », tableau p. 4.

Un autre élément doit être aussi pris en compte. Si en termes de travail, tout est créé (c'est-à-dire « payé ») par le travailleur, en termes monétaires, tout est payé par le consommateur. Quand un travailleur devient consommateur et quand il achète un produit, il paie les matières premières, l'amortissement des équipements, le salaire, la cotisation sociale, le profit qui reste dans l'entreprise pour l'investissement, le dividende versé à l'actionnaire et la TVA. Quand il achète un produit fabriqué à l'étranger, il paie la cotisation sociale de son camarade étranger si le système de cotisations est identique, et quand celui-ci achète un produit français, il paie notre protection sociale.

En l'absence de l'unification des droits sociaux et des systèmes de protection sociale, la question d'une TVA sociale mérite d'être discutée, car si l'on s'acheminait vers un élargissement de l'assiette des cotisations sociales, ce ne serait ni plus ni moins qu'une TVA sociale. Et chacun sait que la TVA est un impôt proportionnel et donc non progressif. Ce qui n'est pas sans nous rappeler que nos cotisations sociales ne sont pas très progressistes puisqu'elles sont proportionnelles, voire dégressives. B. Friot légitime la cotisation en disant que le salaire reflète la qualification. La qualification peut-être, mais sans doute pas la productivité ni la production de valeur qui ne sont pas une œuvre individuelle mais collective. En tout cas, la hiérarchie des salaires, et bien plus encore celle des revenus, reflètent davantage une position sociale, un rapport de forces qu'une contrepartie du résultat du travail fourni. Et B. Friot sera sans aucun doute d'accord pour dire que le salaire est un « prix » social et politique beaucoup plus qu'un prix économique.

On a donc absolument besoin d'un vrai débat approfondi sur la fiscalisation ou non de la protection sociale. La question de l'élargissement de l'assiette des cotisations nous y mène directement. On ne peut pas se contenter de dire avec M. Husson, même si c'est vrai : le salaire, c'est ce que supporte le moins bien le capital. Car, le salaire, c'est aussi une usine à gaz, avec ses disparités, ses cotisations avec plafonnement, etc.

Le besoin de ce débat est d'autant plus grand qu'il croise celui sur l'emploi. M. Husson dit que l'élargissement de l'assiette des cotisations pénaliserait l'investissement, et donc pénaliserait l'emploi à moyen et long terme. C'est vrai si l'on ne distingue pas les fractions du profit. M. Husson n'oublie-t-il pas la distinction qu'il établit lui-même<sup>13</sup> quand il rejette tout élargissement ? Nous condamnons les nombreux allègements de cotisations ayant été accordés ces dernières années au prétexte de l'emploi parce que l'élasticité de l'emploi par rapport au coût du travail est faible, sinon inexistante. Pourquoi alors n'émettrait-on pas aussi des réserves quant à l'élasticité de l'investissement par rapport aux pénalités imposées aux profits ? Si l'on poussait jusqu'au bout le raisonnement proposé par M. Husson, on tomberait aussi sur l'argument libéral selon lequel toute fiscalité sur le capital pénaliserait l'investissement. En fin de compte, pour les libéraux, le coût du travail pénalise l'emploi, et la fiscalité et les prélèvements pénalisent l'investissement. On n'en sort pas. Le capital hait les coûts, quels que soient les coûts, qui entament le profit. L'élargissement de l'assiette des cotisations sociales à la valeur ajoutée garde donc une certaine pertinence pour compenser les écarts sectoriels relatifs de masse salariale et d'intensité capitalistique.

En résumé, le problème est de savoir si les prélèvements sociaux doivent être effectués au plus près de la répartition primaire ou bien s'ils sont renvoyés après distribution primaire. Dans le premier cas, ils mettent en branle la confrontation sociale dans l'entreprise. Dans le second, la confrontation sociale se fait par ménages interposés. Mais dans les deux cas, il y a les classes sociales derrière. Ma conclusion provisoire (car ma position peut évoluer au fil de l'approfondissement de la discussion) est qu'il faut jouer sur les deux fronts en fonction du rapport des forces. J'adhère parfaitement à l'objectif de B. Friot qui est de considérer que l'ensemble des prestations sociales sont inhérentes à la condition salariale et qu'il faut

---

<sup>13</sup> . M. Husson, « Vieillesse et élargissement », tableau p. 3.

considérer que la Sécurité sociale a pour finalité de *distribuer* et non de *redistribuer*. Mais c'est un objectif politique qui aujourd'hui n'est pas atteint parce que l'existence de terribles inégalités engendrées par le capitalisme transforme de fait la Sécurité sociale en boîte de (légère) redistribution, et heureusement tant que le capitalisme existe !

## 2. Démographie et déplacement du curseur de la répartition entre masse salariale et profits, et au sein même de la masse salariale

Je voudrais revenir sur cette deuxième question parce qu'elle est au cœur d'un débat complexe et souvent non explicité. Le texte de B. Friot ne l'aborde pas alors qu'elle ne peut être évacuée pour mener la bataille des idées dans la période cruciale actuelle. On ne peut plus se contenter d'invoquer les gains de productivité, comme nous l'avons tous fait au début de ce débat il y a quelques années, sans aborder la question de la *double répartition* qui s'opère dans la société, d'une part entre travail et capital et d'autre part entre salariés et retraités.

Je pose le problème de manière inhabituelle en en donnant d'abord la conclusion pour que l'on en comprenne d'emblée l'enjeu. La conclusion tient en deux propositions :

- L'évolution démographique oblige à modifier la répartition interne à la masse salariale entre salaires et retraites, quels que soient les gains de productivité.
- La lutte sociale détermine la répartition entre masse salariale et profits, répartition fondamentale dans le capitalisme qui rend plus ou moins supportable la modification de la répartition interne à la masse salariale, pour des gains de productivité donnés.<sup>14</sup>

J'ai proposé dans un autre texte un essai de démonstration un peu formalisée de ces deux propositions<sup>15</sup>. Je vais en donner ici un exemple illustratif<sup>16</sup>.

Nous produisons 100. La masse salariale est de 60 dont 48 de salaires bruts hors cotisations vieillesse et 12 de cotisations pour les retraites, et les profits sont de 40.

Si dans 40 ans, nous produisons 200 (taux de croissance annuel moyen de 1,75%) et si la répartition entre masse salariale et profits reste la même, il y aura 120 pour la première et 80 pour les seconds. Avec une augmentation de trois quarts du ratio de dépendance économique des retraités<sup>17</sup> et dans l'hypothèse où les retraites moyennes progressent comme les salaires moyens, les retraites seront trois fois plus importantes que maintenant, c'est-à-dire 36 sur 120 (ou 18% du PIB de 200). Il reste 84 pour les salaires (bruts, hors cotisations vieillesse), soit en tenant compte d'une stabilité approximative du nombre de salariés une progression de 75% du pouvoir d'achat qui est la même que celle dont bénéficie chaque retraité<sup>18</sup>. Conclusion : dans l'hypothèse où le rapport travail/capital ne change pas, les gains de productivité ne peuvent être récupérés en totalité sous forme de gains de pouvoir d'achat ou de réduction du temps de

<sup>14</sup> . Parmi les économistes ayant le mieux exprimé l'idée de la « neutralité des gains de productivité », il y a D. Blanchet, « Evolutions démographiques et retraites : quinze ans de débats », *Population & sociétés*, n° 383, octobre 2002. Son point de vue a été popularisé par D. Clerc, « Le compromis introuvable », *Alternatives économiques*, n° 209, décembre 2002, et par P. Frémeaux, « La croissance et les gains de productivité à la rescousse ? », *Alternatives économiques*, n° 213, avril 2003. J'ai contesté cette démarche dans « Le discours libéral sur les retraites oscille entre sophismes et apories », FSE Florence, 7 novembre 2002, Séminaire « Financiarisation, workfare et nouveaux droits sociaux » (j'en profite pour remercier de nouveau M. Husson pour les remarques dont il m'avait part à l'époque et qui m'avaient aidé à mieux formuler la problématique), <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites9.pdf>, et dans « Retraites : une affaire de répartition », *Alternatives économiques*, n° 210, mai 2003, Courrier des lecteurs, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites18.pdf>.

<sup>15</sup> . Cette démonstration figure dans l'annexe 2 de « Le discours libéral sur les retraites oscille entre sophismes et apories », *op. cit.*

<sup>16</sup> . Des schémas illustrant ces exemples figurent dans « Les retraites en fiches, en chiffres et en friches », <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites13.pdf>.

<sup>17</sup> . 4 retraités pour 10 cotisants aujourd'hui, 7 pour 10 en 2040.

<sup>18</sup> . Le détail de ce calcul figure dans l'annexe 2 de « Le discours libéral sur les retraites oscille entre sophismes et apories », *op. cit.*

travail par les salariés. C'est le résultat de la modification de la répartition interne à la masse salariale.

L'exemple précédent fait apparaître que même avec un maintien du niveau historiquement bas de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée, les salariés ne doivent pas s'affoler de cette modification interne et cela montre bien le mensonge clamé par la propagande gouvernementale et patronale. Qu'en serait-il avec des gains de productivité plus faibles<sup>19</sup> ?

Prenons le cas non d'un doublement de la production en 40 ans mais d'une augmentation simplement de moitié (ce qui correspondrait à un taux de croissance économique de 1% par an en moyenne). La production serait alors de 150 répartie (en maintenant l'hypothèse de répartition fondamentale précédente) en 90 de masse salariale et 60 de profits. Les retraites exigeant 18% de 150 = 27, il resterait 63 pour les salaires (bruts, hors cotisations vieillesse), c'est-à-dire 31,25% de plus qu'aujourd'hui (dans l'hypothèse où le nombre de salariés reste stable). Ce n'est pas beaucoup plus, mais là encore ce n'est pas un niveau de ressources inférieur à celui d'aujourd'hui.

Prenons le problème à l'envers. Quel serait le niveau de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée nécessaire pour que les salariés et les retraités puissent conserver leur pouvoir d'achat actuel malgré le grossissement du nombre de retraités et malgré des gains de productivité faibles, voire nuls ? La réponse à cette question nécessite l'utilisation d'une petite formule que je présente littérairement comme suit.<sup>20</sup> La masse salariale est une proportion de la valeur ajoutée. Elle est composée de salaires (bruts, hors cotisations vieillesse) et de cotisations retraites. Ces dernières sont égales à la multiplication de ces salaires par le taux de remplacement et par le ratio de dépendance économique. Le résultat donne 69% pour la masse salariale et 31% pour les profits. Autrement dit, la masse salariale doit au moins refaire une partie du chemin perdu depuis plus de vingt ans par rapport aux profits. Mais ce n'est pas un chemin inaccessible.

Cette discussion donne une assise solide à notre argumentation, réaffirmée à juste titre par B. Friot, selon laquelle nous ne souffrirons vraisemblablement pas d'insuffisance de richesses dans l'avenir pour financer les retraites. Et cela pour deux raisons correspondant à deux cas différents. Le cas le plus facile socialement parlant : celui où il y a des gains de productivité non négligeables. Le cas le plus tendu socialement : celui où, sans gains de productivité appréciables, l'impératif de la baisse des profits se pose avec le plus d'acuité. Il n'y aura donc pas de choc démographique mais sûrement un choc social si la part de la masse salariale continuait de se dégrader dans la valeur ajoutée, ce qui est le choix du patronat, de notre gouvernement et de toutes les instances internationales, de la Banque mondiale<sup>21</sup> à l'Union européenne.

Cette discussion démystifie l'insinuation de certains experts qui se complaisent à dire que les gains de productivité ne servent à rien pour financer les retraites. La modification obligatoire de la répartition interne à la masse salariale ne provoquera une progression du niveau absolu du pouvoir d'achat des uns et des autres inférieure à celle de la productivité – voire une diminution de ce pouvoir d'achat si les gains de productivité sont trop faibles – que

<sup>19</sup> . Cela pour tenir compte de l'éventuelle faiblesse de la croissance économique, par exemple pour des raisons écologiques. Voir mon texte « Retraites: la solidarité en trois dimensions, Des retraites solidaires et écologiques », <http://harribev.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites17.pdf>.

<sup>20</sup> . Dans le texte mentionné ci-dessus « Le discours libéral sur les retraites oscille entre sophismes et apories », *op. cit.*, je note  $a$  la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée  $Y$ ,  $X$  les salaires (bruts, hors cotisations vieillesse),  $b$  le taux de remplacement,  $d$  le ratio de dépendance économique. On a la masse salariale  $aY = X + bdX = (1 + bd)X$  et donc  $a = (1 + bd)X/Y$ . Dans l'hypothèse où il n'y a pas de gains de productivité et où  $X/Y$  se maintient comme aujourd'hui à 48%, où  $b$  est de 62,5% (ce pourcentage est faible car  $X$  comprend les cotisations sociales hors vieillesse), et où  $d = 7/10$ ,  $a = (1+0,625.7/10)0,48 = 0,69$ .

<sup>21</sup> . R. Holzmann, « La réforme des retraites : l'approche de la Banque mondiale », *Revue internationale de Sécurité sociale*, 2000, vol. 53, n° 1.

si la frontière entre masse salariale et profits reste figée au niveau actuel. Or on sait que la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée a baissé de dix points depuis vingt ans. L'hypothèse implicite de ceux qui mettent en avant la neutralité des gains de productivité est que cette répartition primaire entre revenus du travail et revenus du capital est désormais intangible. Mais l'on voit bien que cette répartition primaire entre travail et capital a une influence non sur la *part* de la masse salariale qui va respectivement aux salariés et aux retraités, mais sur le *volume* que chacun reçoit.

Il en résulte que les gains de productivité sont d'autant moins neutres pour le niveau de vie des salariés et des retraités et donc sur la viabilité et l'efficacité de notre système de retraites dit par répartition que la répartition entre masse salariale et profits est plus ou moins favorable aux travailleurs. Le « conflit de générations » que mettent en avant, la main sur le cœur, certains commentateurs entre salariés et retraités n'aurait lieu que si, en amont, le conflit travail/capital tournait au désavantage du travail.

### **3. La pertinence de la revendication de 37,5 ans de cotisations pour tous**

Ce dernier point servira ici de conclusion en forme de retour sur l'actualité. Juste avant le ralliement indécent de la CFDT et de la CGC au projet gouvernemental, il n'était pas rare d'entendre dans la bouche de hauts responsables de la CGT que « les 37 et demi ne résolvaient pas tout ». Aujourd'hui, après la rupture du fragile front syndical, cette affirmation semble être dépassée pour au contraire dénoncer le projet d'augmentation perpétuelle de la durée de cotisations. Il faut s'en réjouir. Mais on peut redire pourquoi la revendication de 37 ans et demi est un élément essentiel, central, de la bataille sur les retraites.

- Elle vise à rétablir l'équité par le haut pour la « France d'en bas », alors que la France d'en haut veut l'équité par le bas.
- Elle concentre en elle tous les refus de la régression sociale : refus de devoir travailler davantage alors que la productivité progresse constamment et que le chômage ne recule pas, refus de voir les retraites amputées parce qu'il sera de plus en plus difficile de satisfaire aux exigences requises de durée de cotisations (40, 42, puis 45 ans, etc.), refus de voir nos enfants et petits-enfants retrouver la condition dont avaient réussi à sortir nos grands-parents, refus de voir la société se plier aux diktats d'un capitalisme financier de plus en plus arrogant, cynique et prédateur, refus de voir les politiques libérales semer la misère avec obstination.
- Elle symbolise un résultat primordial des conquêtes sociales pour aller dans le sens d'un allègement du temps de travail et d'une protection sociale de mieux en mieux garantie, sans quoi le progrès n'a plus aucun sens. Elle ne vise pas à conserver jalousement des privilèges. Au contraire, la régression, voire la disparition, du droit à un temps de la vie libéré du travail, libre, serait une formidable menace pour tous les peuples du monde qui n'ont pu encore arracher des droits sociaux : le libéralisme triomphant leur annoncerait qu'*ils n'y auraient jamais droit*.

La défense et l'amélioration des retraites par répartition, de l'ensemble de la protection sociale et des services publics sont devenues les enjeux majeurs de la lutte contre la mondialisation capitaliste menée avec de plus en plus d'arrogance et de cynisme par les libéraux.